

**« Déroulé de carrière » :
Des propositions dangereuses
qui ne répondent pas aux revendications**

Après un premier GT centré sur l'entrée dans le métier et les concours, le ministre Attal a réuni les organisations syndicales le 21 novembre 2023 concernant la *reconnaissance et l'attractivité* pour les enseignants sur le sujet du « déroulé de carrière ». Quelles sont les pistes avancées par le ministère ?

Un premier bilan en autosatisfecit

Le ministre annonce que les enseignants ont été augmenté de 258 € net en moyenne :

- 136€ correspondent aux mesures Fonction publique : hausse du point d'indice en juillet 2022 (3,5% soit 80€ en moyenne), en juillet 2023 (1,5% soit 36€ en moyenne) et octroi de 5 points d'indice prévu en janvier 2024 (20€ en moyenne).
- 122€ correspondent à l'augmentation de l'ISOE/ISAE (environ 95€ pour tous) et à une moyenne de la prime d'attractivité concentrée sur le début de carrière (où les enseignants ne touchent presque plus rien à partir du 7^{ème} échelon de la classe normale et plus rien à partir du 9ème échelon de la classe normale, à la hors classe et à la classe exceptionnelle.)

La FNEC FP-FO a donc rappelé qu'avec une inflation à 10%, la « revalorisation historique » se traduit par une perte de pouvoir d'achat. Une fois enlevées les augmentations Fonction publique, qui sont loin de compenser l'inflation, l'augmentation des seuls enseignants se résume pour une majorité d'entre eux à 95€ pour solde de tout compte. Bien loin donc des promesses du candidat Macron d'augmenter tous les enseignants de 10%.

Face à ces remarques, le ministère ose affirmer que l'inflation a été en grande partie absorbée par l'Etat et les entreprises avec des mesures comme le bouclier tarifaire, l'augmentation des abonnements transport ou la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat... Les personnels qui voient leur budget courses exploser (+20% d'augmentation sur les produits de première nécessité) ou confrontés à l'augmentation des loyers, du carburant, de l'électricité...apprécieront. La FNEC FP-FO s'est indignée de tels propos !

« Redynamiser le milieu de carrière » ... sans aucune augmentation indiciaire de prévue !

Quelles sont ses propositions ?

Piste 1 : Avancer la plage d'appel pour l'accès à la hors classe afin que ce grade occupe une part plus importante dans la carrière.

Après une baisse du nombre de promus de 2021 à 2022 (-2000 promus environ), une augmentation de 2022 à 2023 (+3500 promus environ) avec le passage du taux de 18% à 21%, le ministère prévoit, malgré l'augmentation à 22% en 2024 et 23% en 2025, une baisse de 6500 promus environ d'ici 2025.

La mesure envisagée par le ministère permettrait donc d'augmenter le nombre de promouvables et donc de promus, mais en instaurant plus d'arbitraire puisque, plus de personnes étant promouvables, le poids de l'appréciation de la hiérarchie est renforcé.

.../...

Piste 2 : Augmentation du nombre des échelons et/ou réduction et homogénéisation de leur durée

La FNEC FP-FO a indiqué que le principal problème n'était pas le nombre d'échelons mais que c'était l'accès arbitraire à la hors classe et à la classe exceptionnelle qui posait problème.

Piste 3 : Adapter les rendez-vous de carrière à la structuration de la carrière

« *Le cadencement des rendez-vous carrière (RDVC) pourrait être le suivant :*

- *Un premier RDVC après quatre/cinq ans d'exercice, pour éviter qu'il ne soit trop tardif dans la carrière d'un agent rencontrant, au démarrage, des difficultés dans l'exercice de ses fonctions*

- *Un deuxième RDVC dans la perspective de la promotion à la hors classe*

- *Un troisième RDVC en amont de la plage d'appel à la classe exceptionnelle. »*

Quid des deux accélérations de carrière au 6^{ème} et 8^{ème} échelon s'il n'y a plus qu'un RDVC ? Le 3^{ème} RDVC serait-il fixé à un échelon donné de la hors classe (qui ne serait donc pas placé au même moment de la carrière pour tout le monde) ? Pas de réponse. La FNEC FP-FO a rappelé que toute modification des règles en cours de route lèse certains personnels. C'est déjà le cas avec la modification de l'accès à la classe exceptionnelle. Elle a rappelé sa demande que les personnels qui le souhaitent puissent être réévalué à la hausse pour l'accès à la hors classe.

La FNEC FP-FO a pointé qu'aucune des pistes n'envisage tout simplement la revalorisation de la grille actuelle par des augmentations indiciaires.

Refus du ministère de discuter du Pacte !

La FNEC FP-FO a indiqué que dans le document de 33 pages, le Pacte n'est jamais mentionné. Il était pourtant présenté comme une mesure de revalorisation par le ministre Ndiaye et a été budgété comme tel.

Le ministre Attal ayant reconnu que le Pacte ne constituait pas une revalorisation mais qu'il s'agissait de missions supplémentaires au « bénéfice » des élèves, le sujet du Pacte ne peut être abordé dans ce GT... Inacceptable pour la FNEC FP-FO qui exige l'abandon du Pacte et la restitution de l'enveloppe budgétée (300 millions) pour revaloriser tous les personnels sans contrepartie !

Aucune des propositions du ministre ne répond donc pour l'heure aux revendications.

La FNEC FP-FO continuera de porter ses exigences :

- **Augmentation indiciaire de tous les personnels sans contrepartie : 10% tout de suite et ouverture de négociations pour le rattrapage du pouvoir d'achat perdu (28%)**
- **Abandon du Pacte**
- **Déroulement de carrière basée sur l'ancienneté qui garantisse aux personnels qui ont effectué une carrière complète de finir leur carrière au grade et à l'échelon le plus élevé.**

Montreuil, le 24 novembre 2023